

ARRÊT.
DU CONSEIL D'ESTAT
DU ROY,

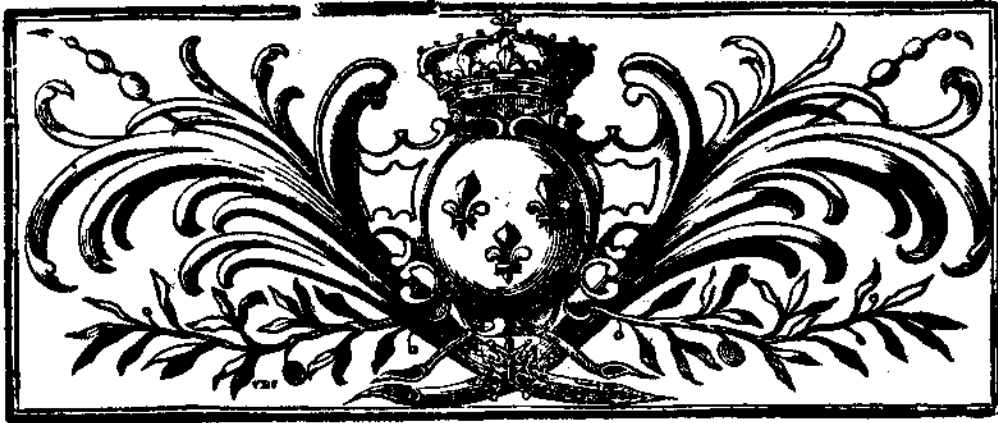
Qui Prorogé pendant le mois de Janvier 1721.
inclusivement, le delay porté par l'Arrest du
24. Novembre dernier, pour placer les Bil-
lets de Banque de 100. de 50. & de 10. li-
vres, en Acquisition de Rentes sur les Tail-
les & autres Impositions.

Du 29. Decembre 1720.



A P A R I S,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCXX.



A R R E S T
DU CONSEIL D'ESTAT
DU ROY,

*Qui proroge pendant le mois de Janvier 1721. inclusivement, le
delay porté par l'Arrest du 24. Novembre dernier, pour
placer les Billeis de Banque de 100. de 50. & de 10. livres,
en Acquisition de Rentes sur les Tailles & autres Impositions.*

Du 29. Decembre 1720.

Extrait des Registres du Conseil d'Estas.

LE ROY s'estant fait représenter en son Conseil l'Arrest rendu en iceluy le 24. du mois de Novembre dernier, par lequel Sa Majesté auroit permis aux Porteurs des Billeis d-Banque de Cent, de Cinquante & de Dix livres, de les placer pendant le courant du mois de Decembre lors

A ij

4

prochain, En acquisition de Rentes sur les Tailles & autres Impositions, tant des Pays d'Elections que des Pays d'Estats, créées par l'Edit du mois d'Aoust dernier, ayant à cet effet prorogé par ledit Arrest le delay porté par celuy du 10. Octobre precedent; Et Sa Majesté voulant bien encore procurer de nouvelles facilitez aux Particuliers qui n'ont pû jusqu'à present profiter des Emplois indiquez pour lesdits Billets; Oüy le Rapport du S.^r Le Pelletier de la Houffaye Conseiller d'Etat ordinaire & au Conseil de Regence pour les Finances, Controleur General des Finances. SA MAJESTÉ ESTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a Permis & permet aux Porteurs desdits Billets de Banque de Cent, de Cinquante & de Dix livres, de les placer pendant le courant du mois de Janvier prochain inclusivement. En acquisition de Rentes sur les Tailles & autres Impositions, tant des Pays d'Elections que des Pays d'Estats, créées par ledit Edit du mois d'Aoust dernier, Prorogeant à cet effet Sa Majesté pour l'acquisition desdites Rentes, pendant ledit temps & sans esperance d'autre, le delay porté par l'Arrest du 24. Novembre dernier. FAIT au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Paris le vingt-neufvième jour de Decembre mil sept cens vingt. *Signé* PHELYPEAUX.